Réf. Farde e-Assemblées : 2675910

N° OJ : **114**

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/10/2025

**Objet :** Politique intégrée de sécurité et de prévention.- Convention 2025.- Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention entre la Ville et le SPFIntérieur.

Le Conseil communal,

Considérant que le droit à la sécurité est un droit élémentaire et qu'une des missions des autorités locales est de développer des actions de prévention intégrées dans le cadre des plans de prévention conclus avec le SPFIntérieur ;

Vu l'arrêté royal du 7 novembre 2013 relatif aux plans stratégiques de sécurité et de prévention et aux dispositifs Gardiens de la Paix ;

Vu l'Arrêté royal du 17 juillet 2024 (portant modification de l'AR du 20/7/22 relatif à la prolongation 2023-24 des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2020-2022) relatif à la prolongation du PSSP au bénéfice de la Ville pour l'année 2025 ;

Vu la confirmation des montants tels que repris dans l'Arrêté royal du 20 juillet 2022 ;

Vu la décision du SPFIntérieur concernant la poursuite du financement des projets de prévention pour une durée de 1 an à dater du 1er janvier 2025 ;

Vu l'article budgétaire en recette - 30042/46508 et en dépense – 30042/33202.

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins,

Arrête :

Article 1 : la convention 2025, du Plan stratégique de sécurité et de prévention » entre la Ville de Bruxelles et le SPFIntérieur est adoptée.

Article 2 : la convention Ville-Transit relative au subside PSSP 2025 est adoptée.

Article 3 : la convention Ville-SAS relative au subside PSSP 2025 est adoptée.

Annexes :

Convention Ville-Transit 2025 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Convention Ville-SAS 2025 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

L'Arrêté royal du 17 juillet 2024 (portant modification de l'AR du 20/7/22 relatif à la prolongation 2023-24 des plans stratégiques

L'Arrêté royal du 20 juillet 2022 (relatif à la prolongation 2023-24 des PSSP). (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Convention PSSP 2025 FR. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

L'arrêté ministériel du 20 décembre 2024 déterminant les modalités d'introduction, de suivi, d'évaluation du PSSP 2025.